LYCEE NOTRE DAME À PELTRE PROPOSE

DESTINATION BACHELOR TOURISME

VIVEZ L'AVENTURE D'UNE DESTINATION TOURISTIQUE.

Titre professionnel de niveau 6 *(équivalent BAC+3/4) intitulé* ***"Responsable de Développement Touristique Territorial"****, enregistré au RNCP35706) et délivré par le Ministère du Travail.*

Objectifs de la formation :
-Mettre en œuvre des projets touristiques durables sur un territoire
-Accompagner le développement marketing d'un territoire
-Assurer la faisabilité financière d'une action touristique
-Contribuer au développement de la démarche qualité de l'accueil touristique,

Formation en alternance.
L'alternance est proposée selon deux types de contrats :
- *le contrat d'apprentissage*
- *le contrat de professionnalisation*

PROGRAMME DE FORMATION

BLOC 1 :
METTRE EN ŒUVRE DES PROJETS TOURISTIQUES DURABLES SUR UN TERRITOIRE

BLOC 2 :
ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT MARKETING D'UN TERRITOIRE

BLOC 3 :
ASSURER LA FAISABILITÉ FINANCIÈRE D'UNE ACTION TOURISTIQUE

BLOC 4 :
CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DE LA DÉMARCHE QUALITÉ DE L'ACCUEIL TOURISTIQUE

OUVERT AUX CANDIDATS JUSTIFIANT D'UN BTS OU D'UN TITRE DE NIVEAU 5 AU MINIMUM OU 120 CRÉDITS ECTS. EPREUVE DE POSITIONNEMENT, SÉLECTION CV, ENTRETIEN INDIVIDUEL

FORMATION CERTIFIANTE

- CERTIFICATEUR : **Ministère du Travail**
- Titre a été créé par arrêté de spécialité du 1 juin 2021.
- Formation en apprentissage sur 1 an 3 jours en formation et 2 jours en entreprise

TARIFS

- Formation gratuite et rémunérée - prise en charge par l'OPCO de l'entreprise d'accueil

INFORMATIONS & INSCRIPTIONS

ENSEMBLE SCOLAIRE NOTRE DAME
2 RUE DE METZ 57245 PELTRE
03 87 74 36 80
ACCUEIL@NDPELTRE.INFO
HTTPS://WWW.ENSEMBLE-SCOLAIRE-NOTRE-DAME-DE-PELTRE.FR/

DÉCOUVREZ LE PROGRAMME DETAILLÉ

TITRE RNCP + CERTIFICAT TITRE RNCP (NIVEAU 6) - RESPONSABLE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE TERRITORIAL

BLOC A – METTRE EN ŒUVRE DES PROJETS TOURISTIQUES DURABLES SUR UN TERRITOIRE

- Réalisation et valorisation de projets touristiques et évènementiels durables dans une dynamique territoriale de réseau
- Conduite de projets : méthodes et outils
- Encadrer des salariés et des bénévoles (juridique, administratif)
- Gérer l'organisation et animer les différentes équipes de salariés et de bénévoles sur le territoire
- Gérer, suivre et présenter un projet de développement touristique

BLOC B – ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT MARKETING D'UN TERRITOIRE

- Réaliser le diagnostic d'un territoire et de son potentiel touristique (en tenant compte des nouvelles formes de tourisme)
- Analyser son marché touristique : méthodes et outils
- Définir des offres touristiques et superviser leur mise en œuvre
- Elaborer une stratégie commerciale multicanale d'offres touristiques
- Concevoir le plan de communication et définir les outils appropriés Promouvoir un territoire et ses offres touristiques
- Réaliser les documents de promotion en anglais

BLOC C – ASSURER LA FAISABILITÉ FINANCIÈRE D'UNE STRUCTURE OU ACTION TOURISTIQUE

- Elaborer le budget prévisionnel d'une structure ou d'une action touristique
- Analyser la faisabilité financière d'une structure ou d'une action touristique
- Elaborer et construire des dossiers de financement
- Rechercher des financements

BLOC D – CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DE LA DÉMARCHE QUALITÉ DE L'ACCUEIL TOURISTIQUE

- Mettre en œuvre et analyser une démarche qualité pour un projet de développement touristique
- Définir les outils de mesure de la démarche qualité et les analyser
- Réaliser un questionnaire de satisfaction en anglais Construire,
- gérer et analyser sa communication web et sa e-réputation
- Obtenir 1 label ou 1 classement pour un opérateur de Tourisme

TYPES DE CONTRAT EN ALTERNANCE L'ALTERNANCE EST PROPOSÉE SELON DEUX TYPES DE CONTRATS :

- le contrat d'apprentissage
- le contrat de professionnalisation
- la formation est également accessible en formation professionnelle

Le contrat d'apprentissage peut débuter 3 mois avant le début de formation et se terminer 2 mois après la fin de la formation.

MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ,
DES SOLIDARITÉS
ET DES FAMILLES
Liberté
Égalité

MODALITES D'OBTENTION DU TITRE PROFESSIONNEL

1 – Pour un candidat issu d'un parcours continu de formation :
Le candidat est évalué par un jury composé de professionnels, sur la base des éléments suivants :

- une mise en situation professionnelle ou une présentation d'un projet réalisé en amont de la session,
- les résultats des évaluations passées en cours de formation ;
- un dossier professionnel dans lequel le candidat a consigné les preuves de sa pratique professionnelle,
- un entretien final avec le jury.

2 – Pour un candidat à la VAE
Le candidat constitue un dossier de demande de validation des acquis de son expérience professionnelle, auprès de la DREETS qui lui adresse une notification de recevabilité lui permettant de s'inscrire à une session titre. Lors de cette session, le candidat est évalué par un jury de professionnels, sur la base des éléments suivants :

- une mise en situation professionnelle ou une présentation d'un projet réalisé en amont de la session,
- un dossier professionnel dans lequel le candidat a consigné les preuves de sa pratique professionnelle,
- un entretien final avec le jury.